



Aux parents des élèves
des classes secondaires concernées

Mézières, le 11 mars 2025 / av

Assurance maladie et accidents lors de camp de sport ou voyage d'études à l'étranger

Chers parents,

Votre enfant se rendra prochainement en camp ou en voyage d'étude à l'étranger. Nous vous recommandons dès lors de lui transmettre sa carte d'assuré (ou une copie).

Grâce à cette carte d'assuré, toutes les prestations médicales ou de soins nécessaires de façon impérieuse dans un pays de l'UE ou de l'AELE et ne pouvant être reportés au retour en Suisse pourront ainsi être fournis.

Le voyageur bénéficiera en tant qu'assuré des mêmes prestations que les habitants du pays visité. Le paiement de la même franchise qu'un habitant du pays devra être effectué au comptant au fournisseur de soins. Le décompte des prestations restantes sera réalisé entre l'hôpital ou le médecin et l'assureur maladie.

En cas d'allergie ou de traitement médical, merci de contacter l'enseignant·e ou l'infirmière scolaire.

Nous vous remercions de prendre note de ces lignes et vous présentons, chers parents, nos cordiales salutations.

DIRECTION DES ÉCOLES DU JORAT

Le service infirmier

Le doyen
Sébastien Marazzi